


Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

NATURE DES OPERATIONS :

Opérations répétitives Oui Non – Date de l'opération : 26/04/2022

De type Chargement Déchargement

| | Entreprise d'accueil | Transporteur (*) | Transporteur sous-traitant |
|------------------------|---|-------------------------|-----------------------------------|
| Nom | ORTEC-SOLEO | GARANDEAU | |
| Date | 20/04/2022 | | |
| Représentée par | Justine RENAUD | | |
| Visa |  | | |

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

- **communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné,**
- **en informer l'entreprise d'accueil.**

1. ELEMENTS RELATIF A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

1.1. Nom du responsable désigné : Justine RENAUD

1.2. Consignes de sécurité générales et particulières

L'accès s'effectue par la Rue d'armagnac au niveau de la rue des gamins à Bordeaux (33) (Repère grue bleu GTM).

Le chargement sera réalisé à partir de 7h30.

| | |
|-----------------------------|--|
| Accès | <ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'accès : voir photo et plans en page 4 - Documents réglementaires : chauffeurs, véhicules - Autorisations et restrictions particulières (<i>TOUTE PERSONNE AYANT DES SYMPTOMES DU COVID NE DOIT PAS PENETRER DANS L'ENCEINTE DU CHANTIER</i>) |
| Risque d'incendie | <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer |
| Tenue | <ul style="list-style-type: none"> - Respect du port des vêtements et EPI adaptés (chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, casque et masque COVID si distance de moins de 2m) |
| Hygiène | <ul style="list-style-type: none"> - Restrictions (<i>Il est interdit de fumer, boire et manger dans l'emprise des travaux</i>), - Nettoyage des plaies et les protéger, - Consignes particulières (<i>ex : Désinfection des mains avant utilisation des espaces communs ORTEC-SOLEO</i>). |
| Risques particuliers | <ul style="list-style-type: none"> - Conditions liées à l'environnement : <i>Démarrage du chantier à 7h30, sortie du site avec les roues propres</i>, - Accidents de la circulation (<i>ex : collision, renversement d'engins, chute de charges</i>) |

1.3. Règles de circulation

- Respect du code de la route : vitesse limitée à 10km/h sur chantier,
- Consignes aux chauffeurs : *Utilisation des bâches avant sortie du site pour tout transport de déchets dangereux*,
- Obligations / restrictions : les roues doivent être propres avant la sortie du chantier.

1.4. Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement/déchargement

- Nombre d'accès simultanés limité : attendre les consignes ORTEC-SOLEO
- Consignes particulières (*ex : positionnement guidage mise à quai, arrêt moteur*)

1.5. Chargement – Déchargement

- Documents réglementaires (*ex : BSDI, certificat d'acceptation préalable*),
- Consignes générales (*ex : dimensions, poids, calages*),
- Consignes particulières (*ex : utilisation de portiques, périmètre de sécurité*).

1.6. Mesure de prévention contre le Coronavirus COVID 19

Afin de limiter la propagation du COVID 19, diverses préconisations ont été mise en place sur le chantier :

- Le chauffeur devra porter un masque de protection à proximité du personnel de chantier,
- L'entreprise de transport devra fournir à chaque chauffeur tous les EPI spécifiques à la lutte contre le COVID 19,
- Lors du bâchage de camions, le respect strict des gestes barrières et de la distanciation sociale seront obligatoires sur tout le chantier base-vie compris,
- Chaque chauffeur devra posséder son propre stylo pour la signature des BSD/bons de chargement.

1.7. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'accident / incident

- Protéger la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- Alerter les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- Prévenir les responsables :
[Guillaume SCHALAPA : 07.76.01.34.43](#)
[Rémi DUQUERROY : 07.86.18.51.29](#)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats.

1.8. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'incendie

- Alerter les secours : *prévenir un responsable chantier*
- Prévenir le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
[Guillaume SCHALAPA : 07.76.01.34.43](#)
[Rémi DUQUERROY : 07.86.18.51.29](#)

2. ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE TRANSPORTEUR

2.1. Caractéristiques du véhicule

Véhicule(s) léger(s)

Véhicule(s) poids lourds

- Isolé
- Articulé

Autre (à préciser)

2.2. Aménagement ou type

| | | | |
|--------------------|-------|-------|---------|
| Plateau | Bâché | Benne | Citerne |
| Autre (à préciser) | | | |

2.3. Equipement

| | |
|---|---------------------|
| Appareil de levage et/ou de manutention | Portes hydrauliques |
| Equipement(s) spécifique(s) | |
| autre(s) (à préciser) | |

2.4. Nature de la marchandise (à préciser)

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Marchandises générales | |
| Déchets | Terres et bétons impactés |
| Matières dangereuses | |
| Autre (à préciser) | |

2.5. Conditionnement de la marchandise

| | | |
|------|---------|---------------------|
| Vrac | Palette | Colis non palettisé |
|------|---------|---------------------|

